



# COMMUNE DE CORNAUX

## RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LA SITUATION DE LA MOTION CI-APRES

### **Motion de la Commission de l'environnement concernant l'état déplorable et quasi à l'abandon de l'ancienne carrière située au-dessus du village en direction de Frochaux**

Motion déposée le 26 août 2014

#### ***Objet de la motion***

En séance du 2 octobre 2014, le Conseil général a mandaté le Conseil communal pour la réalisation d'une étude, par des spécialistes en géologie, relative à l'état critique de l'ancienne carrière et au danger potentiel déboulements et de glissements de terrain encouru par la population.

#### ***Traitement de la motion***

*(extrait du procès-verbal du 2 octobre 2014)*

Cette motion a été acceptée à la majorité soit :

Pour : 16 voix

Contre : 2 voix

Abstention : 2 voix

#### **Proposition du Conseil communal**

Le Conseil communal a étudié la problématique du danger d'éboulement de cette carrière. Il faut savoir que cette carrière est connue pour avoir accueilli pendant plusieurs décennies une décharge et que si certains travaux conséquents devaient être entrepris, il serait exigé du Canton, au préalable, d'assainir ce site.

Une étude a été réalisée par notre bureau d'ingénieurs-conseils, en voici les propositions :

**Variante 1 avec diverses études, avec permis de construire :**

- *stabilisation des bancs rocheux par la pose d'un treillis, de cloutages, CHF 670'000.00 ;*

**Variante 2 avec diverses études et plan spécial (non chiffré) :**

- *stabilisation par abattage des bancs rocheux, CHF 2'030'000.00*

**Variante 3 avec diverses études et plan spécial (non chiffré) :**

- *stabilisation par remblayage, CHF 2'891'000.00*

Un rapport nous a été remis par notre responsable forestier ; en voici les principaux points :

- Interventions sylvicoles déjà entreprises depuis plusieurs années afin de créer une barrière végétale ;
- Dans les années 80 un enrochement a été posé pour maintenir le sol ;
- Une terrasse supérieure permet de retenir les chutes de pierres et à ce jour aucune n'a atteint la route ;
- Les chutes de pierres qui ont eu lieu proviennent des matériaux de remblai entreposés par tout un chacun ; c'est d'ailleurs pour cela que la carrière a été fermée par la suite :

**Variante 4 : proposition de faire une digue pour atteindre un seuil de sécurité plus élevé :**

Et finalement, une vision locale a eu lieu en présence de la Commission d'environnement, du géologue du SAT, du garde-forestier et de la conseillère communale en charge du dicastère :

- À la lecture de l'étude et du rapport faits par les différents intervenants et suite à la visite, il est proposé de faire ;

**Variante 5 : une éventuelle surveillance du site par un appareil de mesure.**

La Commission d'environnement, dans sa séance du 11 mai 2017, proposait :

**Variante 6 : faire une digue et une surveillance du site par appareil de mesure.**

Il en ressort que cette carrière n'est pas recensée comme danger naturel élevé et en ce sens les services cantonaux ne demandent pas d'entreprendre des travaux pour l'instant et donc de ce fait ne participeront pas aux frais, s'agissant dans ce cas d'un assainissement jugé actuellement comme non prioritaire.

La motion déposée demandait au Conseil communal de présenter une étude « sérieuse » du site de la Carrière du Bois Prédicant. Nous vous avons démontré que ce travail a été effectué et nous vous proposons donc de clôturer cette motion.

Cornaux, le 20 novembre 2017

C O N S E I L   C O M M U N A L